

SECOND CONGRÈS FRANCO-BRÉSILIEN DE DROIT MARITIME
Transport, Oil and Gas, Environnement marin, Sécurité et Sûreté
Les 1er et 2 avril 2025 au MEDEF à Paris

SESSION : Infrastructures hydrauliques et gouvernance de l'eau

Présentation de Jean-Louis Oliver, Président de l'Académie de l'Eau et Membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, intitulée « La gestion des ressources et des usages de l'eau en France ».

L'Académie des Sciences d'Outre-Mer est une prestigieuse institution centenaire qui a pour devise « Savoir, Connaitre, Respecter, Aimer »; elle est un centre international d'étude et de réflexion de haut niveau sur les problématiques d'hier, d'aujourd'hui et de demain à l'échelle internationale. Elle possède notamment une remarquable bibliothèque, fort riche, avec des ouvrages et des cartes qui remontent à plusieurs siècles.

L'Académie de l'Eau, créée il y a 30 ans par le Professeur Jean Dausset, Prix Nobel de Médecine, est un centre pluridisciplinaire, intersectoriel et prospectif, de dialogue et de proposition pour contribuer à améliorer la gestion de ressources en eau, douce ou salée, superficielles ou souterraines, et des usages de l'eau dans le monde.

En effet, l'eau, en quantité et qualité suffisantes, est indispensable pour la vie de toutes les espèces vivantes, y compris pour l'homme. De plus, la plupart des activités économiques, sociales et culturelles, dépendent de l'eau, douce ou salée, ainsi que notre environnement avec sa diversité terrestre et maritime. Or, sur la planète Terre, les ressources en eau douce, superficielles ou souterraines, n'existent qu'en quantité limitée.

Les mers et les océans, de profondeurs diverses, couvrent 70 % de la surface du globe, et représentent un volume considérable en constante augmentation du fait de la fonte des neiges éternelles, des glaciers et des banquises de l'Arctique et de l'Antarctique. La France et le Brésil ont tous deux signé et ratifié l'importante Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, adoptée en 1982 à Montego Bay en Jamaïque, Etat insulaire en mer des Caraïbes.

Pour préparer la Conférence multilatérale de Nice en juin prochain, la France a récemment organisé, à Paris, un Sommet international « SOS Océans ». A la suite de l'Accord obtenu à l'ONU en 2023, elle a ratifié le Traité sur la protection, la conservation et l'utilisation durable de la haute mer qui permet la création d'aires marines protégées en haute mer, au delà des zones économique exclusives nationales. Il existe actuellement 565 aires marines protégées en France métropolitaine et Outre Mer ; c'est un des pays où la part des eaux territoriales protégées est la plus élevée.

L'eau douce, superficielle ou souterraine, est répartie de façon très inégale travers l'espace en fonction des conditions géographiques, avec des zones tempérées, des zones arides ou des zones semi-arides, et variables dans le temps, suivant les saisons et les années, sèches ou humides, en fonction des caractéristiques et des variations du climat local.

Le grand cycle planétaire de l'eau est au coeur des mécanismes du climat. Le changement climatique en cours lié au réchauffement de la planète a des effets préoccupants : en effet, il accroît l'imprévisibilité, la fréquence et la gravité des phénomènes hydro-météorologiques extrêmes, canicules et sécheresses, cyclones et inondations, élévation du niveau, de la température et de l'acidité des mers, érosion côtière, perte des mangroves, submersions marines et salinisation des aquifères littoraux qui alimentent des populations de plus en plus nombreuses, réduction de la quantité et de la qualité des eaux, accroissement de leur température, ... Dans le même temps, les besoins en eau ne cessent d'augmenter avec la croissance démographique et urbaine, le développement économique et l'élévation du niveau de vie.

A toutes les époques et notamment durant les dernières décennies, sur les différents continents, des aménagements et des infrastructures hydrauliques, plus ou moins complexes, ont été réalisées ou sont programmées pour assurer l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, l'irrigation et la sécurité alimentaire, les activités artisanales et industrielles, la production d'énergie, la navigation fluviale ou fluvio-maritime et ses interfaces portuaires, la protection contre les inondations, l'aménagement des deltas, ... Certains ouvrages hydrauliques sont très anciens, comme les qanats il y a plus de 3000 ans dans l'empire perse, l'Iran d'aujourd'hui, et les nombreux barrages construits par les Romains dans le bassin méditerranéen. Les nouveaux aménagements et infrastructures du XXIème siècle doivent être conçus et mis en oeuvre en veillant à préserver davantage la vie aquatique et l'environnement, et en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Le territoire hexagonal de la France métropolitaine bénéficie d'un climat tempéré et, chose rare, il est ouvert sur quatre mers : la Mer du Nord, la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée, une mer quasi-fermée, très fréquentée, particulièrement affectée par le changement climatique, comme la mer des Caraïbes vis-à-vis du Brésil. Le Nord et l'Est de l'Hexagone a un climat océanique, tandis que le Sud a un climat méditerranéen, nettement plus chaud. Avec ses Départements et Territoires d'Outre-Mer, la France possède en outre, sur tous les océans, Atlantique, Pacifique et Indo-Pacifique, le deuxième Zone Économique Exclusive, après les États Unis d'Amérique.

En France, l'approvisionnement en eau potable, la collecte puis l'épuration des

eaux usées, et de plus en plus la prévention des inondations, sont de la compétence des collectivités locales : 35 000 communes, souvent regroupées en syndicats, communautés urbaines ou communautés de communes, avec les 100 départements et les services de l'État qui leur apportent, en tant que de besoin, un soutien technique et financier.

En ce qui concerne les équipements hydrauliques, la préservation de la biodiversité et l'environnement, la France possède une expérience largement reconnue, avec deux caractéristiques qui expliquent son efficacité.

1) Depuis longtemps, elle pratique différentes formes juridiques contractuelles de gestion déléguée de services publics à des opérateurs privés, non seulement dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées, mais aussi dans le domaine des ports maritimes et des voies navigables : concession, affermage, gérance ou prestations de services divers et variés. Ce sont des concepts d'origine latine, très présent en France et au Brésil.

Au XIX^{ème} siècle, un important réseau national de voies navigables a été créé, surtout centré sur Paris, dans l'Hexagone ; les compétences acquises ont permis à la France de beaucoup innover et de réaliser le Canal de Suez sous la conduite de Ferdinand de Lesseps, puis d'étudier et de commencer la construction du Canal de Panama. Le réseau navigable français a ensuite subi la concurrence du chemin de fer, puis du transport routier et autoroutier.

La France a également aménagé de grands ports maritimes (Dunkerque, Le Havre, Nantes Saint-Nazaire, La Rochelle, Bordeaux, Marseille), des ports fluviaux (Paris, Rouen, Lyon, Strasbourg), et de nombreux ports de plaisance, notamment en Bretagne et sur la côte méditerranéenne.

2) Durant les années 1960, pour lutter contre une pollution croissante des ressources en eau, des Comités de bassins hydrographiques et des Agences de l'eau ont été créés dans les six principaux bassins hydrographiques français : Seine-Normandie, Rhône Méditerranée Corse, Loire Bretagne, Rhin Meuse et Artois Picardie. Chacune de ces institutions innovantes élabore un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), approuvé par les autorités ministérielles ; en outre, elles perçoivent des redevances de bassin sur les prélèvements d'eau, sur la pollution des eaux et sur la modification du régime des eaux, et elles en redistribuent le produit en subventionnant, dans la limite de 50%, les investissements dans la réalisation des ouvrages hydrauliques et dans la dépollution des eaux. Des schémas d'aménagement et de gestion (SAGE) complémentaires ont été également établis au niveau de plus petits bassins hydrographiques par différents groupements de collectivités locales.

Le succès de l'expérience française dans le domaine de la gestion des ressources

et des usages de eau a beaucoup inspiré la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) publiée par l'Union Européenne en 2000, à la même époque que la création de notre monnaie commune, l'euro.

La France a beaucoup contribué à faire connaitre et à promouvoir le même genre d'institutions de bassins dans de nombreux pays, dont le Brésil. Elle a créé le Réseau International d'Organisations de Bassins (RIOB), concernant notamment des bassins hydrographiques transfrontaliers. Dans ce domaine sensible, parfois conflictuel, la France a signé et ratifié la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux adoptée à Helsinki en 1992, et la Convention de New York de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

Le RIOB a progressivement développé cinq déclinaisons qui tiennent des réunions dans les diverses régions du monde où son assemblée générale se réunit successivement tous les deux ans sur un continent différent. Avec son Agence Nationale de l'Eau (ANA), le Brésil est mobilisé pour améliorer la gestion des ressources en eau du bassin de l'Amazone dans le cadre de traités régionaux avec les pays voisins, dont la Guyane française, traités soutenus par les institutions multilatérales, PNUE, Banque Mondiale et BID. La prochaine assemblée générale du RIOB se déroulera d'ailleurs cette année au Brésil et, dans cette perspective, notre collègue et partenaire français, Eric Tardieu, Secrétaire technique permanent du RIOB et Directeur général de l'Office International de l'Eau (OIEau), va bientôt s'y rendre en mission.

L'expérience française dans le domaine de la gestion des ressources en eau a également suscité l'intérêt des institutions multilatérales, dont la Banque Mondiale où j'ai moi-même été détaché pendant deux ans, dans les années 1990, pour contribuer à la politique de l'eau dans ce domaine essentiel dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Dans le contexte du changement climatique, l'Organisation des Nations Unies s'intéresse de plus en plus à l'eau et elle a organisé à New York, en 2023, une importante Conférence multilatérale sur ce sujet sensible.

Au Brésil, l'eau joue un rôle d'autant plus important qu'une grande partie de son territoire fait partie de l'immense bassin hydrographique du fleuve Amazone dont la superficie est une fois et demi celle de l'Union Européenne : il est le plus vaste bassin hydrographique de la planète, qui apporte 20 % de l'eau douce déversée quotidiennement dans les océans, en recevant les eaux de plus de 1000 rivières affluentes (rios).

La navigation fluvio-maritime y est possible avec des bateaux à grand gabarit sur

3700 km et sur 780 km de plus avec de plus petites embarcations. Un phénomène de « mascaret », puissante vague déferlante à son embouchure de l'Amazone comme à l'embouchure de la Garonne, la Gironde, y rend impossible la formation d'un delta, malgré le volume considérable de sédiments charriés par le fleuve.

Il y a souvent des relations complexes entre pays voisins concernant les eaux transfrontalières, comme c'est le cas entre la France et le Brésil, qui ont en Guyane française pour frontière commune le fleuve Oyapock.

Parmi les échanges bilatéraux franco-brésiliens, s'inscrit logiquement non seulement la gestion des ressources hydrauliques, mais aussi la navigation maritime, fluvio-maritime et fluviale, dans le cadre de l'Association Internationale spécialisée en la matière, basée à Bruxelles, dont sont membres les grands ports maritimes et fluviaux français, Voies Navigables de France (VNF) et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

Un an après le Nouveau plan d'action du partenariat stratégique France-Brésil, ce Deuxième Congrès Franco-Brésilien, labellisé « La mer en commun » en perspective de la Conférence des Nations Unies sur la mer à Nice en juin prochain, et en prévision de la COP Climat en novembre 2025 à Belem, contribue à approfondir nos relations, personnelles et professionnelles, dans de multiples domaines, scientifiques, économiques, juridiques, académiques, ...